

Covid-19, Différentiel de revenu décent et baisse des revenus des producteurs de cacao en Côte d'Ivoire

François Ruf^{1,2,*}

¹ CIRAD, UMR ART-DEV, Abidjan, Côte d'Ivoire

² ART-DEV, Univ Montpellier, Montpellier, France

Résumé – Au service d'une industrie du chocolat florissante, les planteurs de cacao de Côte d'Ivoire sont majoritairement en dessous du seuil de pauvreté. En septembre 2019, les gouvernements ivoiriens et ghanéens imposent le Différentiel de revenu décent (DRD) aux compagnies privées, un supplément de 400 \$ par tonne par rapport au prix du marché international, répercuté sur le prix au producteur (prix bord champ). Début 2020 surgit la Covid-19. Dans ce double contexte, comment évoluent les prix ? L'espoir d'augmentation des revenus a-t-il été atteint ? Trois approches principales sont utilisées : a) un suivi mensuel des prix des produits agricoles vendus et des biens achetés par les planteurs de cacao ; b) un suivi des prix du cacao payés aux producteurs ; c) une analyse des productions nationales de Côte d'Ivoire et du Ghana, du cours mondial, des variations de la demande en fèves par l'industrie du broyage et du prix au producteur, sur 20 ans. Le premier résultat est une hausse temporaire et limitée du prix du cacao bord champ fin 2020, puis sa chute en 2021 alors que les prix des intrants et des produits de consommation flambent. Le ciseau des prix se resserre encore plus en 2021–2022. C'est donc l'échec du DRD, mais le rôle de la Covid-19 dans cet échec est très nuancé au regard des déclarations de l'État et des multinationales. La baisse des prix et les pertes de revenus des planteurs de cacao en 2020–2022 s'inscrit plutôt dans la théorie économique des jeux. Sans contrôle de leur offre et de celle du partenaire, un accord entre deux entreprises ou pays ne peut pas fonctionner. L'échec s'inscrit dans un changement structurel : croissance démographique, politiques d'encouragement aux migrations et à la déforestation, opacité de la filière, et finalement croissance continue de l'offre de cacao de Côte d'Ivoire sur le marché international.

Mots clés : Covid-19 / inflation / coopératives / changement climatique / orpaillage

Abstract – **Covid-19, Living income differential and decline in income of cocoa producers in Côte d'Ivoire.** Cocoa farmers in Côte d'Ivoire are mostly below the poverty line. In September 2019, the Ivorian and Ghanaian governments imposed the Living Income Differential (LID) on private companies, an additional \$ 400 per ton compared to the international market price, passed on to the producer price (farm gate price). At the beginning of 2020, the Covid-19 arose. In this dual context, how did prices change? Has the hope of increased income been achieved? Three approaches are used: a) monitoring of the selling price of cocoa beans and monitoring of the price of purchased cocoa farming inputs and basic necessities for households; b) monthly monitoring of farm gate cocoa price in 2020–2021; c) an analysis of national production data from Côte d'Ivoire and Ghana, the world price, variations in the demand for beans by the grinding industry, and the price paid to producers, over 20 years. The first result is a very temporary and limited rise in the farm gate price of cocoa at the end of 2020, then its fall in 2021 as the price of inputs and basic necessities soar. The 2021–2022 campaign is even more harmful with a tightening of the price scissor. It is therefore the failure of the LID, but the role of Covid-19 in this failure is very nuanced with regard to the declarations of the State and the multinationals. The drop in prices and the loss of income for cocoa farmers in 2020–2022 rather fits into the economic theory of games. Without control of their supply, an agreement between two companies or countries cannot work. The failure is part of a largely endogenous structural change: demographic growth, policies to encourage migration and deforestation, opacity of the sector and finally continued growth of the supply of cocoa from Côte d'Ivoire on the international market.

Keywords: Covid-19 / inflation / cooperatives / climate change / gold mining

*Auteur de correspondance : francois.ruf@cirad.fr

1 Introduction

Depuis plusieurs années, les multinationales, appelées ici TNC (*Transnational Corporations*, qui achètent la matière première dans les pays du Sud et pour l'essentiel vendent le produit fini ou semi-fini dans les pays du Nord) communiquent sur leurs actions supposées améliorer les revenus des planteurs (Dorin, 2003 ; Balineau *et al.*, 2016 ; BASIC, 2016 ; Bymolt *et al.*, 2018 ; Fountain et Huetz-Adams, 2018 ; Rusman *et al.*, 2018 ; Bremer, 2021). Ces études pré-covid reconnaissent globalement un maintien de la majorité des planteurs de cacaoyers dans la pauvreté, malgré de multiples interventions. En juillet 2020, ces TNC tiennent un discours rendant la Covid-19 responsable d'une baisse du cours mondial et du prix au producteur (Boisseau, 2020).

Au même moment, dans un contexte d'élection présidentielle, les gouvernements de Côte d'Ivoire et du Ghana finalisent un accord préparé depuis 2018 : les deux pays obtiennent des TNC qu'elles paient leur cacao 400 US\$/tonne, au-dessus du cours mondial. C'est le « DRD » (Différentiel de revenu décent). Ces mêmes gouvernements s'engagent à reporter ce différentiel sur le prix au producteur, permettant d'atteindre 1000 Fcfa/kg, soit une augmentation proche de 20 % à partir d'octobre 2020 (Ruf, 2019 ; Boyesen *et al.*, 2021).

Les TNC et les financiers européens affichent des doutes quant à l'atteinte de cet objectif, renvoyant à nouveau à la pandémie : « *La baisse de la demande (liée au Covid-19) pourrait maintenant contrecarrer les plans de la Côte d'Ivoire et du Ghana visant à garantir un revenu décent aux quatre millions de cultivateurs de cacao des deux principaux pays producteurs* » (Commerzbank, citée par Boisseau, 2020). Les TNC ont-elles cherché à mettre en avant les effets de la crise du Covid-19 de façon à contourner les politiques du binôme Côte d'Ivoire-Ghana (Odijie, 2021) ?

Au plan théorique et en considérant les théories des jeux et notamment la théorie du « dilemme du prisonnier », pour qu'un accord fonctionne entre deux membres d'un duopôle, il est crucial pour chaque membre de contrôler son offre et celle de son allié, en supposant par ailleurs que l'offre des tiers est négligeable (Lardon, 2017). D'avance, on sait que ce n'est pas le cas. Les gouvernements des deux États ne contrôlent guère les décisions de centaines de milliers de producteurs, *a fortiori* celles de l'État voisin et partenaire dans l'alliance. Enfin, même si les deux pays représentent deux tiers de la production mondiale, leurs clients, les TNC, ont investi dans des dispositifs puissants de prévision de l'offre de cacao bien plus performants que ceux des États. Ces TNC peuvent ajuster leurs stratégies commerciales à tout moment. Par exemple, si elles anticipent une moins bonne récolte en Côte d'Ivoire et au Ghana, elles vont acheter le plus de cacao possible dans d'autres pays, par exemple au Nigeria ou en Equateur, et ainsi faire baisser le différentiel des origines Côte d'Ivoire et Ghana sur les marchés de Londres et New York. En d'autres termes, faute de capacité des deux pays producteurs à contrôler leur offre, et même si l'accord a été signé par les TNC, la théorie économique nous dit que le cours mondial du cacao va s'ajuster à la baisse pour compenser le DRD.

Dans les faits, quels ont été les prix bord champ reçus effectivement par les planteurs de Côte d'Ivoire, de 2020 à 2022 ? Comment ont évolué les prix des biens et services

consommés par les planteurs et leur famille ? Quels ont été les effets de la crise due au Covid-19 dans ces évolutions et sur le revenu des producteurs de cacao ?

À l'image de l'économie mondiale, au-delà des cas de désorganisation de la commercialisation de multiples produits, notre hypothèse concernant le cacao est surtout celle d'une crise Covid-19 révélatrice de facteurs structurels préexistants. La difficulté d'un pays producteur à réguler son offre et à surveiller celle de ses alliés ne pèse-t-elle pas plus que la Covid-19 sur l'efficacité du DRD ? Dans quelle mesure le peu de transparence au sein de la séquence domestique de la filière (du producteur à l'exportateur) intervient-il en Côte d'Ivoire ?

2 Méthodologie

Un relevé des prix liés au fonctionnement des ménages producteurs de cacao a été réalisé trimestriellement de février 2020 à février 2022 par trois enquêteurs, principalement dans la région de Soubré, en interrogeant 30 planteurs et les commerçants de trois marchés villageois. Il s'agit des prix des principales sources de revenus, cacao ou autre (y compris l'orpaillage qui s'invite dans la filière cacao) et des produits et services de première nécessité concernant ces ménages. Les campagnes de production de cacao s'établissent de septembre de l'année « *n* » à août de l'année « *n + 1* », avec une récolte principale dite « grande traite », de septembre à mars, et une récolte secondaire dite « petite traite », d'avril à août. Ces enquêteurs sont aussi chargés de collecter l'avis des planteurs sur les éventuelles hausses de prix et leurs possibles causes. Dans la mesure du possible, nous cherchons également l'origine des capitaux utilisés par les pisteurs pour acheter le cacao, ce qui nous a amené à passer une vingtaine d'entretiens avec des orpailleurs, souvent d'anciens pisteurs de cacao.

Le système de commercialisation du cacao repose sur des milliers de « pisteurs », ainsi nommés car ils empruntent les pistes rurales pour acheter ce produit. Certains ont été recrutés par des coopératives et renommés « délégués », mais leur fonction de collecte de cacao ne change guère. À côté des coopératives subsistent des acheteurs privés, encore appelés « traitants », mais beaucoup d'entre eux se sont convertis en « coopératives » pour bénéficier d'avantages fiscaux et des primes de certification type Rainforest Alliance (RA), UTZ, Fairtrade. Ces traitants et coopératives vendent le cacao aux TNC. Les coopératives et les TNC sont donc très souvent liées par des contrats de quasi-exclusivité de livraison du cacao, avec une certification, voire deux.

Durant la même période, un suivi des prix du cacao bord champ, touchés par les producteurs, mais aussi des autres productions et donc de leurs revenus bruts, a été effectué sur la campagne 2020–2021 et au début 2021–2022 dans une cinquantaine d'exploitations réparties sur cinq villages d'est en ouest du pays. Nous comparons les revenus bruts réels de la campagne 2020–2021 avec les revenus théoriques qui auraient dû être perçus sur la base du prix officiel annoncé à 1000 Fcfa/kg, puis des prix officiels réajustés à la baisse.

En complément, nous avons procédé à des pesées de sacs de cacao, sur 36 transactions au village. Avant que le planteur parte vendre ses sacs de cacao, nous les pesons puis comparons avec les poids affichés par leur coopérative ou leur délégué ou

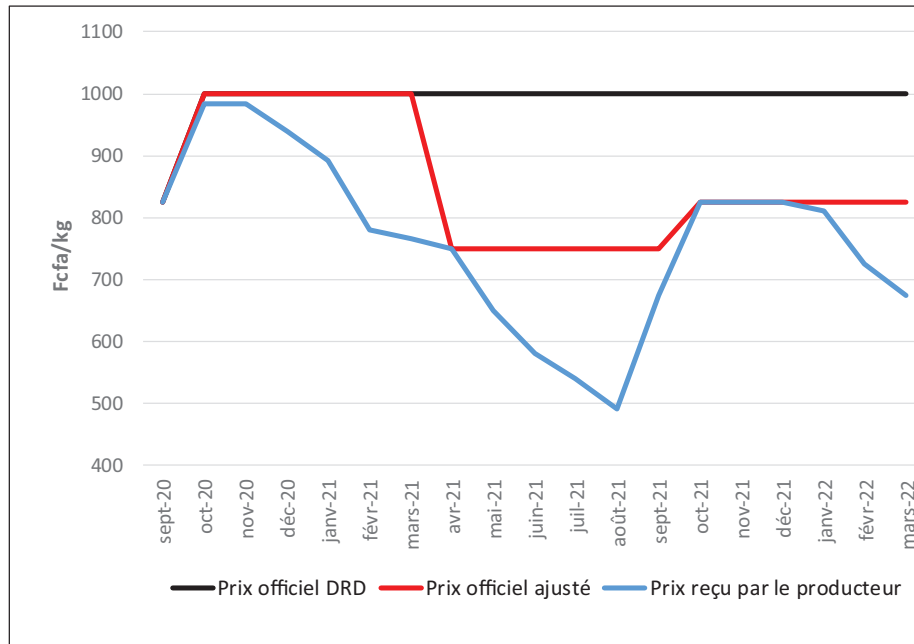


Fig. 1. Prix officiel annoncé puis ajusté, et prix bord champ reçu par le producteur.

Source : Suivi par l'auteur des ventes de cacao par 40 exploitations cacaoyères.

Fig. 1. Official price announced then adjusted, and farm gate price received by the producer.

Source: Tracking by the author of cocoa sales by 40 cocoa farms.

pisteur. Ces pesées ont été conduites dans les régions d'Akoupé pendant la grande traite de la campagne 2020–2021.

Nous avons logiquement mobilisé les statistiques de production de cacao des deux pays champions du cacao depuis 30 ans, du cours mondial du cacao, et enfin le prix au producteur et l'indice des prix à la consommation, pour resituer les changements survenus en 2019–2020, 2020–2021 et 2021–2022, dans une perspective historique. Globalement, le respect de la chronologie des événements est crucial et fait partie de la méthode pour décortiquer les effets de la Covid-19, du DRD, et d'autres facteurs en interaction, y compris le changement climatique.

3 Une brève chronologie des événements

En avril 2020, au cœur de la première vague de la Covid-19, des mesures sont prises telles que la restriction de circulation des personnes entre Abidjan et le reste de la Côte d'Ivoire, mais les marchandises ne sont pas concernées. À cette époque, à Abidjan, les prix bougent peu, qu'il s'agisse des produits alimentaires importés (notamment près de 2 millions de tonnes de riz) ou que ces produits viennent des campagnes ivoiriennes (tubercules de manioc et produits issus de leur transformation). Les acteurs de la commercialisation et les consommateurs urbains laissent néanmoins entrevoir quelques inquiétudes pour l'avenir (Carimentrand et Bah-Koné, 2020).

Toujours en avril 2020, les villageois de la zone cacaoyère dessinent le même schéma : globalement, les prix des produits de première nécessité bougent peu, mais les villageois expriment des craintes sur le prix et les revenus issus du cacao et sur l'évolution future des prix du riz et des autres aliments achetés. Puis leurs inquiétudes s'amenuisent : la

maladie reste peu visible, les blocages entre Abidjan et le reste du pays sont levés, la majorité des prix des produits de première nécessité restent stable. Le prix du cacao baisse, mais les planteurs y sont habitués : chaque année, à partir d'avril–mai, sous la pression des TNC, les collecteurs et les coopératives argumentent sur la moindre qualité observée des fèves, plus petites à cette période, et baissent les prix. Cette baisse récurrente n'a rien à voir avec la Covid-19 (Ruf, 2020).

En septembre 2020, l'espoir des planteurs l'emporte sur les craintes antérieures. À la veille des élections présidentielles en Côte d'Ivoire et au Ghana, les planteurs de cacao peuvent espérer une nette amélioration de leurs revenus. D'une part la Covid-19 génère toujours aussi peu de malades et ne perturbe guère le fonctionnement de la filière, et d'autre part l'annonce officielle du DRD les encourage. Ils anticipent un prix à 1000 Fcfa/kg.

En octobre–novembre 2020, l'accord s'applique mais les premiers incidents avec certaines TNC sont commentés dans la presse. Certaines TNC comme Hershey sont accusées par les gouvernements ivoirien et ghanéen de contourner le DRD en achetant du cacao encore disponible dans les ports américains. Enfin, en février–mars 2021, parfois dès janvier, les planteurs commencent à subir des baisses de prix et des retards de paiement (Ruf, 2021).

4 Le ciseau « baisse du prix du cacao/ hausse du coût de la vie »

Les suivis de prix dans les villages démontrent la chute du prix du cacao (Fig. 1) En premier constat, la politique ivoiroghanéenne de DRD semble avoir rapidement échoué par rapport à l'objectif annoncé du prix d'achat fixé à 1000 Fcfa/kg. En avril

2021, le Conseil du café et du cacao ivoirien (CCC) cède et abaisse brutalement le prix à 750 Fcfa/kg. Mais la réalité sur le terrain est encore plus brutale. Le prix a commencé à fléchir avant cette baisse officielle, puis s'est encore effondré pour terminer la campagne 2020–2021 autour de 550 Fcfa/kg en août 2021.

À la campagne suivante, en octobre 2021, le CCC annonce un prix de 825 Fcfa/kg, entérinant la défaite du DRD, mais là encore les observations dans les villages montrent un glissement supplémentaire, vers les 800, puis 750 Fcfa/kg. Mi-mars 2022, le prix du cacao tombe à 700 ou 650, voire 600 Fcfa/kg, avec des délais de paiement de deux semaines ou plus. Tout récemment, début mai 2022, certaines régions connaissent un prix de 500 Fcfa/kg. La chute des prix est donc encore plus marquée et plus rapide en 2021–2022 par rapport à 2020–2021.

Pour la majorité des planteurs de cacao interrogés, les craintes exprimées en avril 2020 se réalisent finalement au début 2021, voire dès la fin 2020 dans certaines régions ou villages, en général quand la concurrence est limitée entre acheteurs. Même en se basant sur les prix déclarés par les planteurs, lesquels ne tiennent pas compte des conditions souvent imposées par les coopératives et les pisteurs (retards de paiement et tricheries sur les poids et les reçus, voir Sect. 5), les campagnes 2020–2021 puis 2021–2022 se caractérisent bien par une sévère baisse du prix d'achat du cacao. Cette similitude dans les glissements de prix au cours des deux campagnes successives supposées soutenues par le DRD a plusieurs explications, sur lesquelles nous reviendrons dans la discussion dans la section 5.

Les planteurs qui auparavant avaient investi à temps dans l'hévéa, et dans une moindre mesure dans l'anacarde, y voient peut-être une source de satisfaction, grâce à la légère remontée des prix du caoutchouc et de l'anacarde. Le café a quasiment disparu. C'est surtout l'or et l'orpaillage qui émergent comme nouvelle activité génératrice de revenus dans les campagnes et qui semblent s'intégrer dans la filière cacao et ses financements.

Quant aux prix des produits et services de première nécessité, ils restent stables jusqu'au début de l'année 2021 (Tab. 1). Les transports avaient connu une augmentation au début de l'année 2020, du fait de la restriction des voyages de personnes pendant quelques mois entre Abidjan et le reste du pays, et du fait de la règle de distanciation dans les bus, en principe 1 siège sur 2, irrégulièrement appliquée puis abandonnée. Les prix des transports sont donc redescendus et se sont stabilisés, sauf entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso. Le prix du trajet Soubré-Ouagadougou, de l'ordre de 35 000 Fcfa avant la crise sanitaire, monte à 80 000 Fcfa et reste peu ou prou à ce niveau élevé du fait de la fermeture officielle de la frontière, obligeant à divers paiements informels. Compte tenu de l'importance de la population d'origine burkinabè dans la production cacaoyère, fournissant au moins 50 % du cacao de Côte d'Ivoire (Ruf, 2017), on aurait pu imaginer un effet négatif de cette hausse sur le coût et la disponibilité en travail affecté au secteur. En effet, début 2020, de nombreux planteurs Burkinabès établis en Côte d'Ivoire se sont fait surprendre par la fermeture des frontières. En fait, ce fut plutôt l'inverse. La « fermeture des frontières » signifie renchérissement du voyage, et beaucoup de planteurs burkinabès en Côte d'Ivoire se sont interdits de voyager au pays d'origine, et par conséquent ont été plus disponibles pour travailler sur leur exploitation cacaoyère.

Mais à partir d'avril–mai–juin 2021, la situation s'aggrave. Les prix des produits de première nécessité, notamment alimentaires comme le riz, la viande, le poisson, l'huile, mais aussi le ciment, augmentent de 10 à 20 %. Cette hausse n'a pas de lien démontré avec la Covid-19. Par exemple, la hausse la plus significative, celle du maïs, (+ 30 %), pouvant atteindre 30 000 Fcfa par sac « boro » (100 à 120 kg), donc 250 à 300 Fcfa/kg à partir d'août–septembre 2021, s'explique principalement par la sécheresse survenue pendant le cycle cultural.

Probablement plus liée à la pandémie, la reprise économique observée courant 2021 entraîne une hausse du prix des transports internationaux, notamment depuis l'Asie, qui se répercute sur le prix du riz, dont les importations approchent 2 millions de tonnes en Côte d'Ivoire.

Les engrais, toujours importés, semblent suivre ce scénario : longtemps contenus, les prix commencent à augmenter durant la petite traite de 2020–2021 (avril à août), tandis que les prix du cacao s'écroulent. Au début de la grande traite de 2021–2022, en octobre 2021, alors que le prix officiel du cacao est annoncé à 825 Fcfa/kg, le prix de l'engrais « cacao » bondit de + 50 %, autour de 25 000 Fcfa par sac de 50 kg rendu au village, soit 500 Fcfa/kg d'engrais. Le monde du cacao subit la hausse du prix du pétrole *via* le transport des engrais, matière pondéreuse. Le pétrole et le gaz sont aussi essentiels pour la production d'engrais azotés. Les principaux engrais cacao ne comportent pas d'azote, mais les planteurs sont aussi victimes de l'augmentation de l'urée utilisée dans leurs champs de riz, atteignant 30 000 Fcfa par sac.

Le ratio entre le prix du kilo de cacao et celui du kilo d'engrais cacao chute de 3 à 1,7. À un niveau aussi bas, au vu des comportements étudiés les précédentes décennies, la majorité des planteurs réduisent, voire stoppent les achats d'engrais chimiques (Ruf et Kiendré, 2012). Une des principales marques d'engrais cacao a quasiment disparu dans les villages. Les planteurs se tournent radicalement vers leurs propres fertilisants biologiques et innovent. Dans certains villages, ils utilisent massivement un compost à base de téguments de fèves. Dans d'autres villages, la fiente de poulet trouve toujours des clients. Certains innovent avec le son de riz, qu'ils disputent aux éleveurs, pour l'appliquer directement au champ. Le sac « boro » de son de riz est passé de 100 à 200, puis à 500 et enfin 1000 Fcfa. Les meuniers des villages s'enrichissent. Si la Covid-19 a un rôle dans l'augmentation des prix des engrais chimiques, *via* la hausse du coût du transport maritime, elle a aussi favorisé l'émergence des innovations agroécologiques. Ce constat de hausse des engrais importés n'a à ce stade rien à voir avec la guerre en Ukraine survenue fin février 2022, qui entraînera une augmentation encore plus importante de ce type d'intrant.

À l'opposé d'innovations agroécologiques, mais cruciaux pour les planteurs, les herbicides sont longtemps restés à un prix stable mais doublent en janvier–février 2022. Très utilisés dans les rizières, de même que l'urée, ces prix pourraient peser sur la sécurité alimentaire.

En résumé, comme dans la majorité des pays, par une combinaison d'effets de la Covid-19, de la reprise économique en 2021, de la hausse du pétrole et des transports, des impacts climatiques, et plus globalement de l'accroissement de la masse monétaire de la zone Euro, les prix des produits alimentaires et de première nécessité, puis finalement celui des

Tableau 1. Prix des produits vendus ou achetés par les planteurs de cacao, de février 2020 à février 2022 (selon les déclarations des planteurs, village de 5000 habitants à 30 km à l'ouest de Soubré).*Table 1. Price of products sold or purchased by cocoa smallholders, from February 2020 to February 2022 (according to the declarations of the smallholders, village of 5000 inhabitants, 30 km west of Soubré).*

	Unité	Fév. 2020 (Fcfa)	Mai 2020 (Fcfa)	Déc. 2020 (Fcfa)	Avr. 2021 (Fcfa)	Juil. 2021 (Fcfa)	Sept. 2021 (Fcfa)	Oct. 2021 (Fcfa)	Fév. 2022 (Fcfa)
Cacao	kg	825	825	1000	700	500	600	825	750
Anacarde	kg	200	75	250	250	250	250		
Fond tasse caoutchouc	kg	200	150	225		265	280	290	300
Or	gramme		25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	27 500
Riz Boutique. Qualité 1 : « rizière »	Sac 50 kg	20 000	20 000	20 000	21 000	21 000	21 000	21 000	22 000
Riz Boutique. Qualité 2 : « papillon »	Sac 50 kg	18 500	19 000	20 000	19 000	19 500	19 500	20 500	20 500
Riz Boutique. Qualité 3 : « marmite »	Sac 50 kg	16 000	17 000	17 000	18 500	19 500	19 500	19 500	19 500
Riz paddy local non décortiqué	Boro (60 à 70 kg)	15 000	17 000	15 000	15 000	18 000	16 000	15 000	18 000
Maïs	Boro (> 100 kg)	20 000	20 000	20 000	20 000	27 000	30 000	30 000	30 000
Tubercules manioc	Tas de 3 tubercules	200	130	200	200	300	300	300	400
Banane plantain	Tas de 4 bananes		100	200	200	200	200	200	
Viande bœuf	kg	2500	2500	2500	2750	2750	3000	3000	3000
Viande mouton	kg		2800	2800	3000	3000	3000	3500	
Poissons	Apolo (kg)	1400	1400	1500	1500	1500	1500	1500	1500
Huile	litre	1000	1000	1000	1200	1200	1200	1200	1200
Sucre	kg	800	800	850	850	850	1000	1000	1100
Cube Maggi	Paquet tablettes	1300	1300	1300	1300	1300	1300	1300	1400
Sac charbon bois	Sac boro	2500	2500	3000	3500	3500	3500	3500	4000
Transport B. Faso–Côte d'Ivoire		35 000	60 000	75 000	80 000	80 000	70 000	70 000	90 000
Transport pers. Moto-taxi, Village-Soubré		2000	2000	2000	2000	2000	2000	2000	2000
Chargement de sable	Camion 6 roues	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	30 000	35 000
Moto 125 cc		550 000	660 000	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000	700 000
Engrais cacao Solevo	Sac 50 kg	14 500	14 500	16 000	16 000	17 000	17 000	21 000	23 000
Engrais cacao Yara	Sac 50 kg	14 500	14 500	14 500	16 500	16 500	16 500	25 000	25 000
Urée	Sac 50 kg			16 000	18 000	18 000	18 000	20 000	30 000
Ciment	50 kg		4000	4000	5500	5500	5500	4500	4750

intrants agricoles importés entrent dans un processus inflationniste, avant le début de la guerre en Ukraine. Dans le même temps, le prix du cacao reçu par les producteurs évolue de façon chaotique, dans une tendance à la baisse, à des niveaux bien inférieurs aux prix officiels. Sur ce plan, le rôle de la pandémie n'est ni confirmé ni infirmé. En 2020–2021, tous les planteurs sont persuadés de l'impact de la Covid-19. En 2022, ils sont plus nombreux à accuser le dysfonctionnement structurel de la filière, et notamment des coopératives (www.cacaodurable.ci).

5 Chute du prix du cacao en 2020–2021 et décote structurelle de petite traite aggravée par le DRD

Dès avril 2020, les planteurs craignent une baisse du prix du cacao induite par un fléchissement de consommation en Europe et aux États-Unis et des difficultés de transport.

L'anticipation était bonne, mais il reste à évaluer l'ampleur de la baisse des prix et des revenus et à mieux comprendre le processus y conduisant.

Dès la campagne 2019–2020, entre avril et juin 2020, les planteurs subissent déjà une baisse. Au lieu des 825 Fcfa/kg officiels, ils doivent accepter des prix autour de 750 Fcfa. Il s'agit alors d'une décote non reconnue officiellement mais classique en petite traite, imposée chaque année par les pisteurs et les coopératives, et en amont par les TNC, pour cause de baisse de qualité, notamment une taille insuffisante des fèves, laquelle se traduit par un moindre rendement en beurre de cacao. Il s'agit d'une variation structurelle de la qualité au cours de la campagne. Donc chaque année, les TNC préfèrent maximiser leurs achats en grande traite, voire sur les mois d'octobre–novembre, sur lesquels ils concentrent les quotas de primes de certification aux coopératives (Ruf *et al.*, 2019). Ensuite, et *a fortiori* en petite traite, les TNC, principales pourvoyeuses de crédits d'achat de cacao aux coopératives, se

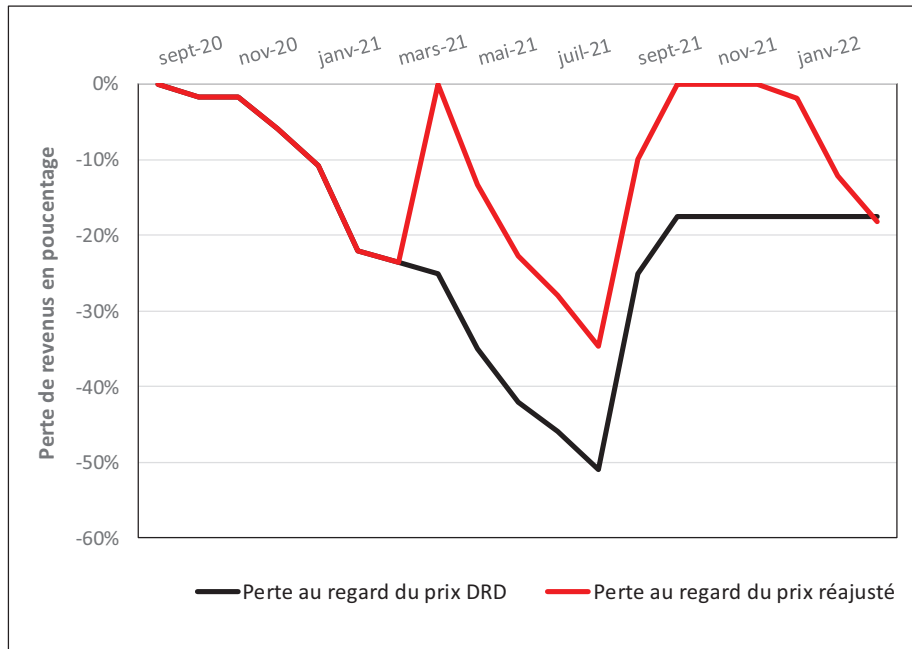


Fig. 2. Estimation des pertes de revenus des planteurs au regard du prix DRD, puis du prix officiel réajusté.

Source : Suivi par l'auteur des ventes de cacao par 40 exploitations cacaoyères.

Fig. 2. Estimation of farmers' income losses with regard to the LID price, and then to the official price readjusted.

Source: Tracking by the author of cocoa sales by 40 cocoa farms.

méfiant de la capacité des coopératives à livrer un cacao en quantité et surtout de qualité suffisante, réduisent le montant des crédits. La raréfaction des liquidités accroît d'autant les manipulations et les tricheries par les coopératives, les pisteurs et toutes sortes d'intermédiaires, aux dépens des producteurs. Le prix officiel au producteur n'est donc jamais respecté en période de petite traite.

Quel a été l'impact de la politique du « Différentiel de revenu décent », annonçant une hausse du prix de 825 à 1000 Fcfa/kg à partir d'octobre 2020 ?

En grande traite, les trois premiers mois, d'octobre à décembre 2020, même si quelques planteurs n'ont jamais connu le prix de 1000 Fcfa, devant se contenter de 900, voire 850 Fcfa, le prix officiel de 1000 Fcfa/kg a été à peu près respecté, du moins au vu des reçus donnés aux planteurs. À partir de janvier–février 2021, la situation se détériore. Très souvent, le pisteur ou le délégué laisse le planteur « choisir » entre un prix à 1000 Fcfa qui sera payé « quand la coopérative le pourra », plusieurs mois en retard, et un prix payé comptant à 800 Fcfa, ce qui n'empêche pas d'inscrire 1000 Fcfa sur le reçu.

En petite traite, en avril 2021, le gouvernement abandonne officiellement le prix de 1000 Fcfa pour revenir à 750 Fcfa/kg : un brutal retour en arrière imposé par la baisse du cours mondial. Mais là encore, l'échec de la politique du DRD est encore plus grave dans les faits. Ce montant est respecté à peine un mois, puis diminue rapidement jusqu'à retomber à 600 F/kg en mai/juin, puis 500 Fcfa/kg en juin–juillet, voire 400 Fcfa en août 2021 (Fig. 1).

La première explication est la baisse de qualité des fèves en petite traite. On peut souligner que cette décote en petite traite est systématiquement imposée par le système « TNC/coopératives/pisteurs/certification », mais est largement passée sous silence par bien des acteurs de la filière,

y compris par l'État. La politique du DRD a été totalement impuissante à atténuer cette décote. Au contraire, les TNC, qui avaient encore moins envie de se plier à un DRD de 400 \$ pour des fèves de moindre qualité, semblent avoir freiné encore un peu plus leurs crédits et leur rythme d'achat en Côte d'Ivoire.

Nous reviendrons sur cette interprétation, mais elle reste partielle. Elle n'explique pas la baisse de prix au fil des mois, tant en période de grande traite que de petite traite. Au total, sur l'ensemble de la campagne 2020–2021, selon les prix collectés chez les planteurs sur la base de leurs reçus, les pertes de revenu au regard du prix annoncé et promis à 1000 Fcfa/kg sont de 16 % (Fig. 2). En d'autres termes, l'espérance d'une hausse de prix de + 20 % grâce au DRD, se traduisant par une hausse comparable des revenus, semble à peu près annihilée en 2020–2021. Or, cette estimation doit encore être revue à la lumière d'une autre réalité objective : les tricheries sur les poids de cacao.

6 Les tricheries structurelles sur les balances et les poids

L'estimation de quasi-annihilation de l'espérance de gains de prix et d'accroissement de revenu ne tient pas compte des prélèvements systématiques sur les poids et les prix, qui sont de deux ordres. D'une part, l'acheteur négocie ouvertement avec le planteur une baisse du poids ou une baisse du prix ; dans ce dernier cas, l'acheteur ne donne généralement pas de reçu. D'autre part, l'acheteur joue aussi sur le poids par le biais de balances truquées. Le planteur n'est pas forcément dupe mais ne connaît pas exactement l'ampleur de sa perte et juge qu'il n'a pas le choix.

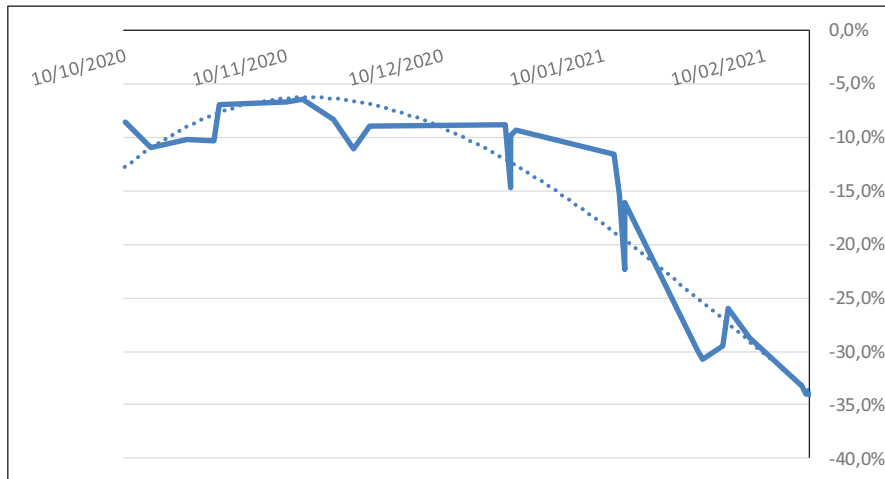


Fig. 3. Pertes de revenu des planteurs par manipulation des balances et rétention sur le prix officiel par les coopératives et pisteurs ; octobre 2020–février 2021.

Source : Enquêtes auteur (36 transactions dans la région d’Akoupé).

Fig. 3. *Loss of farmers' income due to scale manipulation and retention on the official price by the cooperatives and "pisteurs"; October 2020–February 2021.*

Source: Author surveys (36 transactions in the Akoupé region).

Ce truquage systématique des balances n’est pas spécifique à la période étudiée. En fin de grande traite de la campagne 2019–2020, en février–mars 2020, nous avons déjà relevé des différences de l’ordre de 5 à 10 % entre les mesures de poids des acheteurs et les nôtres.

Mais cette ponction de revenus *via* les balances truquées semble s’accroître lors de la campagne 2020–2021, du moins au regard des résultats obtenus dans la région d’Akoupé. Le suivi de 36 transactions et pesées de cacao par 5 planteurs entre octobre 2020 et février 2021 montre une croissance notable des pertes de revenu des planteurs par rapport à ce qu’ils pouvaient espérer. La perte commence à 10 % en octobre–novembre : sous couvert d’un respect du prix de 1000 F/kg sur le reçu, la coopérative paie comptant, mais capte 10 % des revenus de ses membres en trichant sur le poids. Puis, à partir de la fin novembre, les coopératives, apparemment privées de crédits, et très certainement de primes de certification par les TNC, ne sont plus en mesure de payer comptant. Elles donnent des reçus et demandent aux planteurs d’attendre le paiement effectif pendant une durée indéterminée.

Les planteurs se tournent alors vers les pisteurs disposant de quelques réserves financières, lesquels paient comptant mais augmentent les prélèvements, d’abord par « l’ajustement » des balances, puis par abaissement du prix payé, en ne donnant aucun reçu. À partir de janvier 2021, les « prélèvements » à la balance approchent les 15 %. À partir de février, les pertes de revenus des planteurs s’élèvent à 30–35 % (Fig. 3). Les pisteurs se financent parfois sur leur propre capital, mais plus souvent *via* celui de traitants privés et de coopératives qui rachètent officieusement, sans trace. En fait, il n’y a pas opposition entre coopératives et pisteurs, les seconds passant des accords avec les premières.

Comme évoqué plus haut, quelques orpailleurs illégaux (opérateurs dans l’extraction d’or ou acheteurs d’or) se sont saisis de cette opportunité pour investir une partie de leurs revenus, en finançant les pisteurs pour les achats de cacao.

Certains se sont même entendus avec des coopératives pour assurer la trésorerie nécessaire à leurs achats, moyennant quelques contreparties financières. Certains orpailleurs confirmés sont en train de créer « leur » coopérative cacaoyère comme moyen de diversification. Il est même probable que des présidents de coopératives établies aient financé des orpailleurs ou lancé des activités d’orpaillage pour disposer ensuite de revenus et capitaux à réinjecter dans l’achat de cacao.

Tous ces acteurs disposent alors de la trésorerie pour attendre la campagne 2021–2022 et le « prochain prix », finalement fixé à 825 Fcfa/kg au 1^{er} octobre 2021, qui est un retour en francs courants au prix de 2019–2020. Au passage, la hausse des profits des coopératives, traitants et pisteurs, voire orpailleurs, reste à évaluer, mais il se fait aux dépens des planteurs.

7 Répétition de l’histoire en 2021–2022 et interprétations

En septembre 2021, le prix officiel n’est pas encore fixé tandis que les planteurs envoient leurs enfants à l’école et sont donc obligés de vendre leur cacao à n’importe quel prix. Les acheteurs, tous types confondus, continuent à imposer leurs prix.

Puis, d’octobre à mi-janvier, mis à part les trucages de balance, le prix officiel de 825 Fcfa semble à peu près respecté. À partir de mi-janvier 2022, le scénario de 2020–2021 se répète. Le rapport de force entre acheteurs et planteurs joue à nouveau ouvertement, avec un prix descendant à 800 Fcfa, puis 750, 700, voire 600 Fcfa, malgré des retards de paiement. Début mai 2022, le prix le plus fréquemment pratiqué est de 700 Fcfa/kg, mais il tombe parfois à 500 Fcfa/kg.

Comment interpréter cette répétition d’un tel scénario d’échec du DRD alors que la Covid-19 est quasiment oubliée ? Nous avons évoqué plus haut deux phénomènes : le premier est

la décote structurelle de la petite traite, au moins partiellement liée au climat, mais passée sous silence, entraînant des manipulations de prix ; le second est le drame des balances truquées et du rapport de force coopératives-pisteurs/planteurs, dans lequel les seconds n'ont aucune possibilité de s'imposer. Nous prolongeons l'analyse par 4 interprétations, en repartant du climat et de la plantation jusqu'aux constats sur le marché international, en passant par les coopératives.

7.1 Climat, changement climatique et manipulations du système de commercialisation

7.1.1 Changements climatiques, qualités du cacao et dysfonctionnement de la filière

Le changement climatique s'est probablement invité dans le jeu entre Covid-19 et DRD. Comme évoqué plus haut, entre grande et petite traite, la différence de grainage (grosseur des fèves) et plus globalement de qualité des fèves (couleur, caractéristiques organoleptiques...) est structurelle, liée à la longue saison sèche de novembre à février-mars. La qualité est optimale en octobre-novembre et c'est pourquoi les TNC concentrent leurs achats de cacao certifié avec prime sur cette période. Le phénomène est structurel, mais il s'amplifie avec le changement climatique.

La sécheresse de 2021-2022 génère des fèves noires déjà en cours de grande traite. Le taux de ce type de fèves dans les échantillons collectés en octobre 2021 approche une médiane de 4 %, le double de la limite considérée comme acceptable par les TNC. Puis, le grainage en petite traite est aussi affecté, passant d'une moyenne de 90 fèves pour 100 g en grande traite à plus de 110 en petite traite.

On comprend que les TNC ne soient pas enthousiastes à les payer avec un DRD de 400 US\$. Mais en amont de la filière, ce manque d'enthousiasme se traduit par un manque de financement et par des prix moyens de 700 Fcfa/kg dans plusieurs régions, voire 500 Fcfa/kg dans les régions de Daloa et Vavoua. Ces prix n'apparaissent jamais au grand jour. Le système coopératif/pisteurs ne livre plus de reçus ou bien impose des reçus avec le prix officiel de 825 Fcfa et l'injonction au planteur de confirmer ce prix, si d'aventure un audit ou une enquête arrivait jusqu'à lui. Ces dysfonctionnements se prolongent avec la quête des coopératives envoyant leurs pisteurs chercher des fèves en forêt classée, souvent de meilleure qualité, pour être mélangées au cacao de ses membres officiels. Sur les tableurs des coopératives, leurs planteurs membres sont riches de leurs « fortes productions » et primes. Dans la réalité, ils sont pauvres et endettés.

7.1.2 Changement climatique et production de cacao dans le dilemme du prisonnier (de l'accord)

Selon les derniers rapports de l'International Cocoa Organization (ICCO) de janvier et mars 2022, les arrivages aux ports en janvier indiquent une hausse marginale de production en Côte d'Ivoire (de l'ordre de 1 %), et une baisse considérable au Ghana, entre 30 et 50 %. L'ICCO évoque la sécheresse de novembre 2021 à février 2022 au Ghana (ICCO, 2022). Mais la sécheresse a opéré dans les deux pays et ne peut en soi expliquer une telle différence. Nos premières observations en 2022 confirment un effet de la sécheresse

en Côte d'Ivoire avec une baisse de production en grande traite de 2021-2022 dans les plantations adultes de certaines régions. Si ces premières observations de 2022 sont exactes, elles confirmeraient le rôle de l'entrée en production de nouvelles plantations en Côte d'Ivoire, principalement par défrichement massif des forêts classées. À l'opposé, ce serait le signe que le Ghana a moins défriché ses forêts ces dernières années.

Paradoxalement, le Ghana aurait donc mieux contrôlé ses forêts, perdu plus de cacaoyères au profit de sites d'orpillage... et perdu encore plus que la Côte d'Ivoire dans le bras de fer avec les TNC. Quels que soient les facteurs de l'apparente chute de production au Ghana en 2021-2022, celui-ci apparaît comme le premier perdant de l'accord. Le déroulement des campagnes sous l'accord du DRD semble bien illustrer le dilemme du prisonnier, dans un accord où l'un des membres n'a pas de contrôle sur la production de l'autre ni sur la sienne.

7.2 Les coopératives contre les intérêts de leurs membres

Les données de prix, bien réelles, collectées dans un climat de confiance établi de longue date par nos équipes dans les villages, démontrent une tendance à la baisse des prix au producteur, et donc un lourd échec de la politique du « Différentiel de revenu décent ». Ces données remettent également en cause l'argument parfois évoqué du seul rôle de la Covid-19, qui aurait entraîné une réduction conséquente de la demande en fèves. Même en admettant que la pandémie ait contribué à ralentir la consommation de chocolat et les broyages de fèves, ces prélèvements sur les prix et les revenus des producteurs par les coopératives et par les pisteurs montrent avant tout la vulnérabilité structurelle des planteurs dans la filière telle qu'elle est organisée en Côte d'Ivoire. Les producteurs sont bien les acteurs principaux et les plus nombreux, mais en même temps les plus faibles sur le plan de la gouvernance de la filière (Ruf *et al.*, 2021). Nos constats établis durant la campagne 2020-2021 en période de Covid-19 consolident les démonstrations selon lesquelles la plupart des coopératives ne méritent guère leur nom. Très souvent, les directions de coopératives ne défendent pas les intérêts de leurs membres.

En résumé, les pertes de revenus des planteurs correspondent peu ou prou aux gains d'un petit nombre d'acteurs de la filière : en premier lieu les présidents de coopératives et leurs proches, puis quelques traitants privés, enfin divers délégués et pisteurs travaillant pour les deux précédents. Pour leur grande majorité, les coopératives cacaoyères sont très loin de fonctionner selon les règles de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA, 2010). La grande majorité des présidents de « coopératives » cacaoyères en Côte d'Ivoire sont des traitants ou pisteurs privés qui reconvertissement leur statut en coopérative, leurs clients en supposés membres qui ne sont pas toujours au courant et placent leurs proches dans le bureau, en particulier au poste de trésorier (Ruf *et al.*, 2019). Il n'est pas non plus exclu que quelques acteurs des TNC en profitent. Ce constat vient de l'observation des prix et du différentiel de revenus bruts entre ce que les planteurs auraient dû gagner, et ce qui aurait dû leur revenir en fonction des prix annoncés dans le cadre de la politique du DRD.

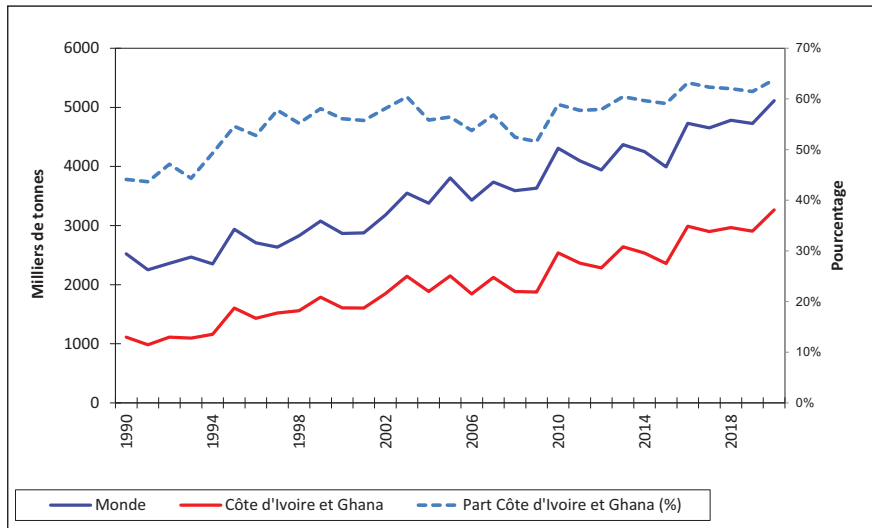


Fig. 4. Production du binôme « Côte d'Ivoire-Ghana » comparée à la production mondiale de cacao de 1990–1991 à 2021–2022.
Fig. 4. Production of the “Côte d'Ivoire-Ghana” pair compared to world cocoa production from 1990–1991 to 2021–2022.

Il reste maintenant à relier ces dysfonctionnements de la commercialisation du cacao en Côte d'Ivoire au marché international. La pandémie a-t-elle vraiment déclenché une baisse de consommation de chocolat ? Ou bien, comme évoqué en hypothèse, la faiblesse du cours mondial s'explique-t-elle plus par la croissance de l'offre mondiale de cacao en 2020–2021, en particulier en Côte d'Ivoire et au Ghana ?

7.3 Baisse conjoncturelle de la demande, hausse structurelle de l'offre mondiale jusqu'en 2020–2021

Au plan de la demande, la période de baisse de consommation n'a duré que quelques mois en 2020. Au vu des dernières statistiques de l'ICCO, la baisse de la demande, exprimée en quantité de fèves broyées, évoquée par les TNC, est réelle, liée à la chute de consommation en particulier dans les aéroports, et peut-être à des consommateurs freinant leurs achats d'un produit de luxe. Mais cette baisse de la demande reste limitée et conjoncturelle. Sur la campagne 2019–2020, donc de septembre 2019 à août 2020, les broyages de fèves fléchissent de seulement 1,7 % et regagnent 3 % à la campagne suivante, en 2020–2021. En fait, au plan mondial, la demande recommence à croître, mais à un rythme deux fois inférieur à la hausse de l'offre (ICCO, 2021).

En effet, la récolte mondiale de 2020–2021 franchit pour la première fois le seuil de 5 millions de tonnes, dont 2,25 millions de tonnes en Côte d'Ivoire, tandis que le Ghana dépasse 1 million de tonnes, nouveaux records pour les deux pays. (ICCO, 2021 ; Commodafrica, 2021).

De 2019–2020 à 2020–2021, selon les statistiques officielles de l'ICCO, l'offre de cacao de Côte d'Ivoire croît de 6 % et celle du Ghana de 30 %, passant de 800 000 tonnes à 1 040 000 tonnes. Il est possible que la Côte d'Ivoire contribue un peu à l'apparente performance du Ghana par le passage en contrebande de quelques milliers de tonnes de cacao à travers une frontière poreuse. Dans un village ivoirien très proche de la frontière ghanéenne, les planteurs subissent très rapidement une baisse de prix de 1000 à 900 Fcfa sur les ventes de

décembre 2020, avec deux mois de retard de paiement. Il est possible qu'une partie de ce cacao soit partie au Ghana, mais le simple fait des retards de paiement, généralisé au Ghana, suggère un manque de trésorerie dans le circuit ghanéen, et donc une capacité limitée à venir chercher du cacao en Côte d'Ivoire en 2021. Pour autant, même si la contrebande est limitée, ce différentiel de prix au producteur entre les deux pays est en soi un échec de la politique ivoiro-ghanéenne du DRD, laquelle proclamait précisément l'objectif d'harmoniser les prix aux producteurs.

À titre d'hypothèse, il restera aussi à déterminer si les subventions et crédits du gouvernement ghanéen sur les engrais n'ont pas joué un rôle dans l'augmentation de la production du pays en 2020–2021. Ce serait alors un autre aspect de l'échec du DRD, classique en théorie économique. À l'abri de l'accord, chaque acteur de l'entente cherche à pousser sa part de marché.

Quelle que soit la contrebande, mineure ou plus importante, quelles que soient les stratégies de chaque État, c'est globalement le binôme Côte d'Ivoire-Ghana qui pousse la production mondiale aux sommets. Ensemble, en 2020–2021, la production de fèves des deux pays progresse de 11 % par rapport à la campagne précédente, tandis que celle de l'ensemble des autres pays producteurs stagne autour de +1 %. Le paradoxe est saisissant : les deux pays qui poussent l'offre sont ceux qui demandent aux TNC un effort de 400 US\$ par tonne (environ +260 Fcfa/kg), exclusivement pour leur cacao. Les règles élémentaires de l'offre et de la demande condamnent le processus à l'échec.

Les conditions climatiques favorables aux cacaoyers durant la campagne 2020–2021 dans les deux pays contribuent probablement à cette progression (ICCO, 2022). Mais ce gain s'inscrit aussi dans une évolution structurelle. En 30 ans, la contribution du binôme Côte d'Ivoire-Ghana passe de 44 % à 65 % de l'offre mondiale et imprime sa marque sur la courbe de production mondiale (Fig. 4).

Dans les deux pays, les facteurs de cette progression structurelle jusqu'en 2020–2021 sont caractéristiques des booms du cacao : migrations massives et déforestation. En


RADD forest disturbance alert

Reiche J, Mullissa A, Slagter B, Gou Y, Tsendbazar N-E, Odongo-Braun C, Vollrath A, Weisse MJ, Stolle F, Pickens A, Donchyts G, Clinton N, Gorelick N, and Herold M (2021). <https://doi.org/10.1088/1748-9326/abd0a8>

Radar satellite imagery from the European Space Agency's Sentinel-1 mission is used to map new disturbances in primary humid tropical forest at 10 m spatial scale and in near real-time. Sentinel-1's cloud-penetrating radar provides gap-free observations for the tropics consistently every 6 to 12 days. This enables the rapid detection of small-scale forest disturbances, such as subsistence agriculture and selective logging. A new forest disturbance alert is triggered based on a single observation from the latest Sentinel-1 image. Subsequent observations are used to increase confidence and confirm or reject the alert. RADD (Radar for Detecting Deforestation) alerts are operational for 25 African countries and 6 Asia-Pacific countries, and are available at the Global Forest Watch platform.

Global Forest Watch: <https://www.globalforestwatch.org>
Website and data access: <http://radd-alert.wur.nl>

Alert date



2019-01-01 2021-07-14

Africa - starting from 2019-01-01, Asia-Pacific - starting from 2020-01-01

Alert confidence

■ Confirmed high confidence
■ Unconfirmed low confidence

Primary humid tropical forest

Primary humid tropical forest mask 2001 from Turubanova et al (2018) with annual (Africa: 2001 - 2018; Asia-Pacific: 2001 - 2019) forest loss (Hansen et al 2013) and mangroves (Bunting et al 2018) removed.

Zoom to example location

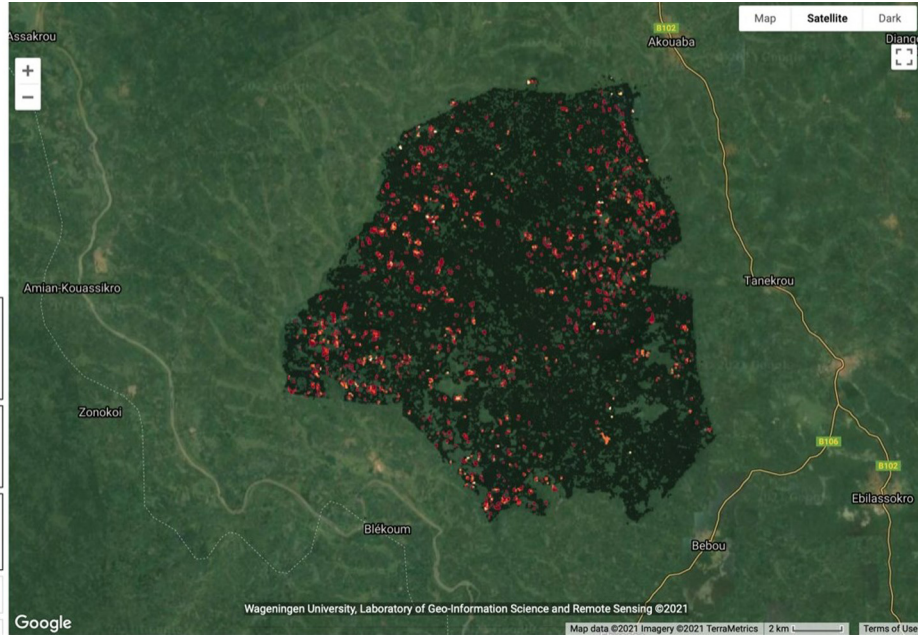


Fig. 5. Carte de la forêt classée de la Bossématié et de sa disparition programmée.
Fig. 5. Map of the Bossématié classified forest and its scheduled disappearance.

Côte d'Ivoire, les migrations sont désormais largement dominées par les Burkinabès, qui représentent plus de la moitié des planteurs et de la production de cacao du pays (Ruf, 2017). Au moins 60 % des «coopératives» sont gérées par des présidents et fondateurs burkinabé (Ruf et al., 2019, 2021). La filière cacao de Côte d'Ivoire n'est plus très loin d'être une filière burkinabé, entretenant la dynamique de migration. Malgré le boom de l'orpaillage au Burkina Faso, le manque structurel d'emploi dans ce pays incite encore des jeunes à migrer pour trouver un bout de forêt classée en Côte d'Ivoire pour y planter du cacao. Mais les migrations sont de plus en plus le fait de la 2^e génération, née en Côte d'Ivoire. Il s'agit alors de migrations depuis d'anciennes zones cacaoyères vers des régions disposant encore de poches de forêts (souvent des forêts classées) pour planter les cacaoyers dans de bonnes conditions.

La politique d'encouragement des migrations initiée à l'Indépendance par le président Houphouët-Boigny et son fameux décret « *La terre appartient à celui qui la travaille* » et le laisser-faire en matière de déforestation observé depuis des décennies sont bien structurels. La crise politico-militaire des années 2000 en Côte d'Ivoire a vu la conversion de multiples forêts classées et de parcs nationaux en vastes cacaoyères, telle la forêt classée du Haut Sassandra, convertie en cacaoyère en à peine 10 ans (Barima et al., 2016). En 2021, en dépit des alertes répétées des populations riveraines, d'organisations non gouvernementales, de chercheurs, de médias, la forêt classée de la Bossématié à l'est du pays, au sud d'Abengourou, a déjà perdu au moins 10 000 ha sur ses 22 000 ha (Fig. 5). En mars 2022, nous observons une recrudescence des arrivées de Burkinabès, par cars entiers, organisées par quelques meneurs, chefs de réseaux. Là encore, les décideurs politiques, les TNC, les bailleurs de fonds communiquent sur leurs engagements en matière de préservation des ressources naturelles et de « cacao durable », pendant que le rythme d'infiltration dans les dernières forêts s'accroît.

Au Ghana, au cours des décennies 1970 à 1990, les migrations étaient plus internes, depuis l'est et le centre du pays vers la « Western Region », mais les Burkinabès ont recommencé à s'y installer comme métayers, puis planteurs, dans les années 2000 (Ruf, 2007). Une partie d'entre eux sont des Burkinabès de 2^e génération, nés en Côte d'Ivoire, passant la frontière ghanéenne pour acquérir une parcelle de forêt qu'ils ne trouvent plus dans le pays de naissance.

C'est bien ce processus de migration et déforestation, déterminant l'essentiel de l'offre de cacao, qui est le premier facteur du déclin structurel du cours mondial (Fig. 6). Le pic du cours mondial de 1977–1978 est 7 fois le prix de 2020–2021. En moyenne, de 1960–1961 à 2020–2021, en dollars constants 2020, le cours mondial est divisé par 3, de 6000 à 2000 US\$ 2020.

Quant au prix au producteur en Côte d'Ivoire, il évolue logiquement dans le même sens, avec une rupture brutale en 1988–1989, quand l'ancien président Houphouët-Boigny perd son bras de fer avec les TNC (Fig. 7). Sous la pression des bailleurs de fonds internationaux, l'État est néanmoins obligé de réduire sa taxation en pourcentage du cours mondial, pour arriver à 20 % environ dans les années 2010. En moyenne, depuis l'indépendance en 1960, en admettant que l'index des prix de consommation soit réaliste et adapté, le prix réel au producteur en 2020 aurait été « seulement » divisé par 2. Mais la baisse du prix du cacao face à l'inflation observée en 2021–2022 va probablement amener à une division par 3.

7.4 Cours mondial et dilemme du prisonnier

L'évolution du cours mondial du cacao de ces derniers mois, tel qu'il s'établit à Londres ou à New York, semble cohérente avec la théorie du dilemme du prisonnier et de l'hypothèse proposée en introduction : faute de capacité des deux pays producteurs à contrôler leur offre, et même si

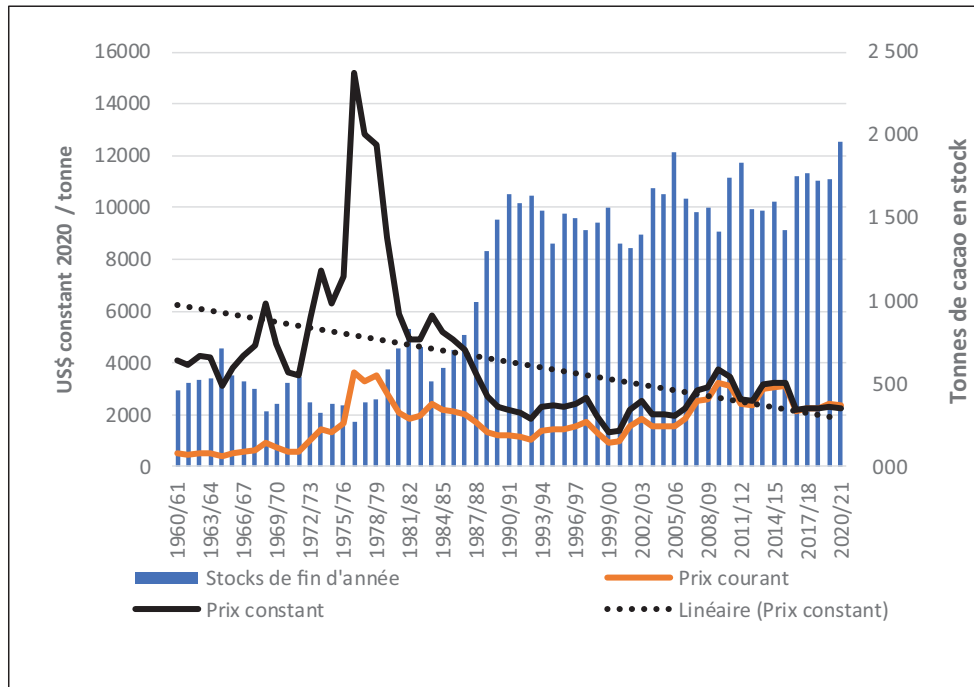


Fig. 6. Cours mondial du cacao de 1960–1961 à 2020–2021.

Source : [ICCO, 2021](#).

Fig. 6. World cocoa price from 1960–1961 to 2020–2021.

Source: [ICCO, 2021](#).

l'accord a été signé par les TNC, la théorie économique nous dit que le cours mondial du cacao va s'ajuster à la baisse pour compenser le DRD. Alors que le cours mondial semblait évoluer sur une pente positive, une forme de cassure se produit au début de l'année 2020, quelques mois après l'application du DRD. Certes, les effets de la baisse de la demande liée à la Covid-19 et les mesures de lutte correspondantes ont pu jouer sur le cours entre février et juin 2020, mais il stagne depuis. Finalement, au vu des toutes dernières données disponibles, le cours mondial n'est pas loin d'avoir perdu 300 US\$ par tonne, pas très loin des 400 \$ du DRD imposés au départ par les deux pays premiers producteurs ([Fig. 8](#)). S'y ajoutent les quelques 100 US\$ perdus sur l'origine Côte d'Ivoire.

8 Conclusion

Cet article traite des changements de prix et des pratiques des acteurs de la filière cacao pour analyser les impacts combinés de la Covid-19 et de la nouvelle politique du Différentiel de revenu décant sur les conditions de vie des planteurs de cacao en Côte d'Ivoire.

L'étude montre d'abord le faible impact de la Covid-19 sur les producteurs de cacao au cours de l'année 2020. Les prix du cacao, des produits de première nécessité, des intrants chimiques, bougent peu. La hausse des prix des produits importés, tels que riz et engrais, s'amorce véritablement à partir de mars 2021. Cette hausse semble principalement liée à celles des coûts du transport international, et semble donc moins liée à la pandémie elle-même qu'à la reprise économique mondiale en 2021 et aux premiers effets de l'expansion monétaire par les banques centrales.

En juin 2021, les planteurs attribuent tous la baisse du prix du cacao aux effets de la pandémie, en particulier à la baisse de consommation de chocolat à l'échelle mondiale. Les coopératives et les autorités avaient bien fait passer ce message, mais cette seule explication ne résiste guère aux faits.

L'étude montre l'échec du DRD et un rôle limité et secondaire de la pandémie dans cet échec, et donc un rôle limité de la Covid-19 sur la chute du prix du cacao. Cette chute s'inscrit d'abord dans la non-maîtrise de l'offre par les deux membres de l'alliance (Côte d'Ivoire et Ghana), avec un effet immédiat en 2021. En complément, le fait que les TNC aient investi de longue date dans des dispositifs de prévision de récolte pour anticiper le plus tôt possible l'évolution de la production dans les principaux pays producteurs de cacao, souvent mieux et plus tôt que les États, réduit encore un peu plus les chances de succès. En 2021–2022, elles ont certainement acheté sur le marché à terme le plus possible de cacao de diverses origines autre que la Côte d'Ivoire et le Ghana, mais les mécanismes restent à explorer. Au-delà des stratégies des TNC, il reste à prendre en compte l'impact des sécheresses et donc du changement climatique sur la qualité du cacao, en particulier en petite traite.

La chute du cours mondial du cacao s'inscrit aussi dans un long processus de changement structurel de l'offre en grande partie endogène en Afrique de l'Ouest: croissance démographique, politiques d'encouragement aux migrations et à la déforestation, et donc croissance continue de l'offre de cacao ([Ruf, 1995](#); [Kroeger et al., 2017](#); [Ruf et Varlet, 2017](#); [Mightyearth, 2017, 2022](#)). La Côte d'Ivoire, qui laisse ses forêts partir en fumée pour les convertir en une seule matière première agricole, augmente continuellement l'offre sur le

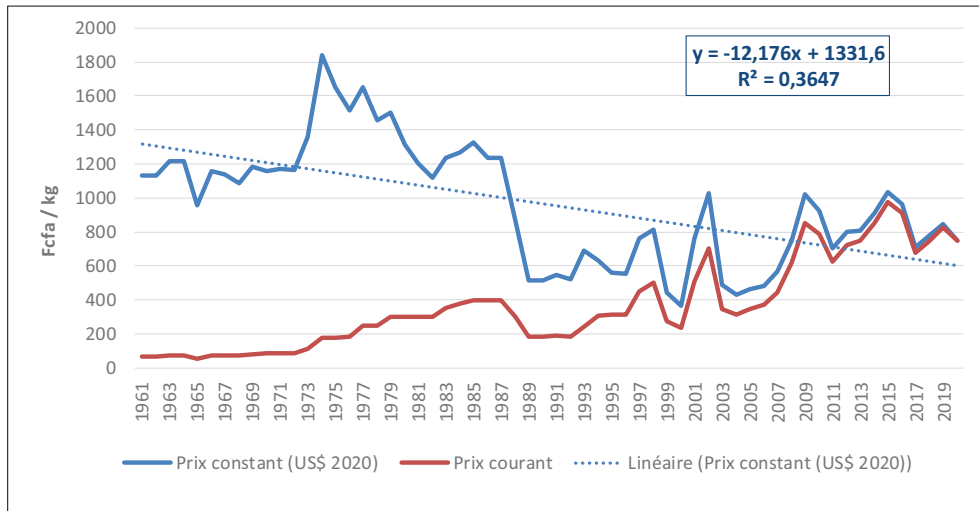


Fig. 7. Prix du cacao au producteur en Côte d'Ivoire.

Source : Prix au producteur suivi par l'auteur ; Indice des prix à la consommation suivi par l'Institut national de la statistique.

Fig. 7. *Producer price of cocoa in Côte d'Ivoire.*

Source: Price to producer followed by the author; Consumer price index followed by the National Institute of Statistics.

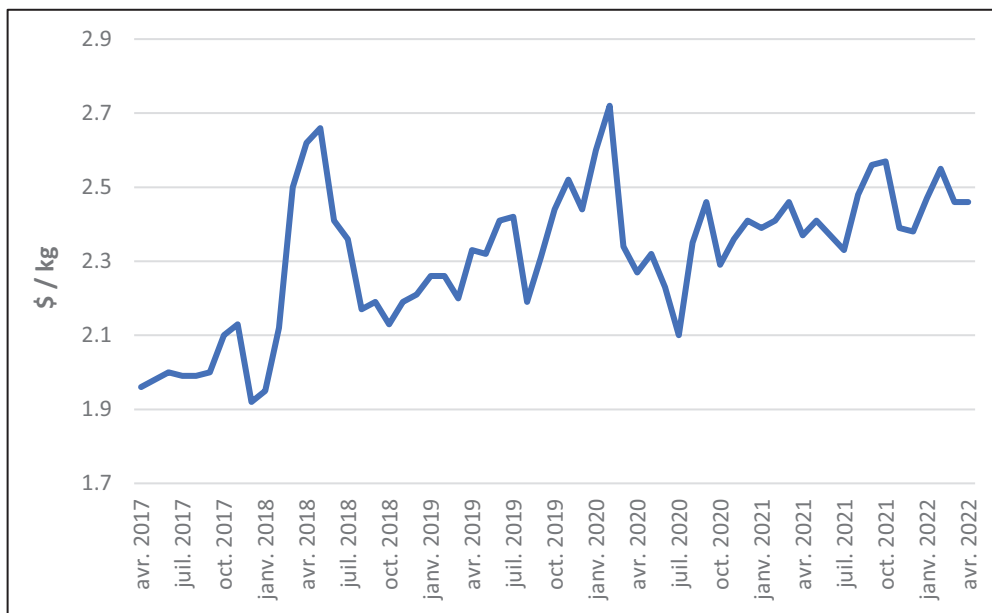


Fig. 8. Cours mondial mensuel du cacao d'avril 2017 à avril 2022.

Source : ICCO.

Fig. 8. *Monthly world cocoa price from April 2017 to April 2022.*

Source: ICCO.

marché international, ne peut pas s'imposer dans le bras de fer sur les prix avec les TNC, même alliée au Ghana. Les principes de l'économie la condamnent à l'échec.

La pandémie sert de révélateur des coûts et risques de la mondialisation, de l'endettement et des politiques de planche à billets. Au plan de l'exportation, la filière a probablement échappé au pire puisque le cacao n'est plus exporté en sacs et en containers (dont les prix ont triplé), mais en vrac comme du blé. Mais au plan du financement des achats de cacao et à celui de la dépendance aux intrants chimiques, importés, les planteurs sont fragilisés. S'y ajoute le poids de l'inflation

s'exerçant sur les produits alimentaires et de première nécessité. Loin des discours continus sur l'amélioration des revenus des planteurs, ceux-ci s'appauvrissent tout aussi continuellement.

De cette crise émerge quelques côtés positifs. Non plus pour des idéaux écologiques, mais pour des raisons économiques et financières, le processus de substitution des engrais chimiques par les fertilisants biologiques devrait s'accélérer et générer une économie locale plus intégrée. Pour l'essentiel, les planteurs en sont à l'origine et pourraient devenir les véritables concepteurs du « cacao durable ».

Mais la chute de production en 2021–2022, visible au Ghana, pour l’instant masquée en Côte d’Ivoire par la création massive de plantations dans les forêts classées, lance une nouvelle hypothèse. Au-delà des sécheresses, les promesses de DRD et de hausse de prix non tenues, ainsi que la désorganisation des systèmes de commercialisation pourraient bien jouer un rôle de catalyseur dans le passage du boom cacao à la récession. Les planteurs de Côte d’Ivoire et du Ghana ont finalement reçu une incitation supplémentaire à se tourner vers les cessions de terres aux orpailleurs, entraînant la destruction de milliers d’hectares de cacaoyers. Mais ils sont aussi davantage incités par cet échec du DRD à abattre les cacaoyers pour planter des hévéas, des palmiers, voire même des cocotiers. Les TNC du cacao doivent le percevoir, au moins sur l’orpaillage, la composante la plus destructrice du paysage, et c’est probablement une des raisons pour lesquelles elles se montrent plus conciliantes avec les États de Côte d’Ivoire et du Ghana sur le nouvel accord de 2022.

Remerciements. Nous remercions vivement les institutions clés qui ont permis cette recherche : la coopération allemande et la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) dans le cadre du projet « Centre d’innovations vertes » (CIV), le projet « cocoa4future » financé par l’Union européenne, et tout particulièrement l’ONG SADRCI pour son effort constant et motivé à observer avec nous le monde du cacao tel qu’il est.

Références

- Balineau G, Bernath S, Pahuatini V. 2016. Cocoa farmers’ agricultural practices and livelihoods in Côte d’Ivoire. Technical Report. Paris: AFD. <https://www.afd.fr/en/cocoa-farmers-agricultural-practices-and-livelihoods-cote-divoire>.
- Barima YSS, Kouakoua TM, Bamba I, Sangne YC, Godron M, Andrieu J, *et al.* 2016. Cocoa crops are destroying the forest reserves of the classified forest of Haut-Sassandra (Ivory Coast). *Global Ecology and Conservation* (8): 85–98. <https://doi.org/10.1016/j.gecco.2016.08.009>.
- BASIC. 2016. La face cachée du chocolat. Plateforme pour le commerce équitable. Paris: Commerce Équitable France. www.commerceequitable.org.
- Boisseau L. 2020. Covid-19: le prix du cacao au plus bas depuis octobre 2018. *Les Echos*, 20 juillet 2020. <https://www.lesechos.fr/finance-marches/marches-financiers/covid-19-le-prix-du-cacao-au-plus-bas-depuis-octobre-2018-1224952>.
- Boysen O, Ferrari E, Nechifor Vostinaru V, Tillie P. 2021. Impacts of the cocoa living income differential policy in Ghana and Côte d’Ivoire. EUR 30812 EN. Luxembourg: Publications Office of the European Union. ISBN 978-92-76-41091-1 (online), <https://doi.org/10.2760/984346> (online), JRC125754. <https://publications.jrc.ec.europa.eu/repository/handle/JRC125754>.
- Bremer F. 2021. 50 Jahre Entwicklungshilfe, 50 Jahre Strohfeuer (50 ans d’aide au développement: 50 ans de feu de paille), Neuerscheinung, Entwicklungspolitik, Warengruppe 1738. ISBN 978-3-8301-1878-7.
- Bymolt R, Laven A, Tyszler M. 2018. Demystifying the cocoa sector in Ghana and Côte d’Ivoire. Amsterdam (The Netherlands): The Royal Tropical Institute (KIT).
- Carimentrand A, Bah-Koné RD. 2020. Covid-19 et Sécurité alimentaire. Comment la Côte d’Ivoire protège ses systèmes alimentaires locaux? Montpellier (France): CIRAD, 21 avril 2020. Covid-19 & Sécurité alimentaire | Comment la Côte d’Ivoire protège ses systèmes alimentaires locaux | Cirad.
- Commodafrica. 2021. L’ICCO révisé à la hausse l’excédent cacao mondial, la production étant record.
- Dorin B. 2003. De la fève ivoirienne à la tablette française de chocolat noir. Montpellier (France): Cirad. https://agritrop.cirad.fr/515392/1/document_515392.pdf.
- Fountain A, Huetz-Adams F. 2018. Cocoa barometer. http://www.cocoabarometer.org/Cocoa_Barometer/Download_files/2018%20Cocoa%20Barometer.pdf.
- ICCO. 2021. Cocoa Market Report, août 2021.
- ICCO. 2022. Cocoa Market Report, janvier 2022. <https://www.icco.org/wp-content/uploads/ICCO-Monthly-Cocoa-Market-Report-January-2022.pdf>.
- Kroeger A, Bakhtary H, Haupt F, Streck C. 2017. Eliminating deforestation from the cocoa supply chain. Washington (USA): World Bank. <http://hdl.handle.net/10986/26549>.
- Lardon A. 2017. Jeux de coalitions et oligopoles. *Revue d’économie politique* (127): 601–635.
- Mightyearth. 2017. Chocolates dark secret. http://www.mightyearth.org/wp-content/uploads/2017/09/chocolates_dark_secret_english_web.pdf.
- Mightyearth. 2022. Petites douceurs. Le secteur du chocolat n’a pas tenu sa promesse de mettre fin à la déforestation dans ses chaînes d’approvisionnement en cacao en Côte d’Ivoire et au Ghana. https://www.mightyearth.org/wp-content/uploads/SweetNothing_FRENCH_UpdatedMarch32022_.pdf.
- Odijie ME. 2021. Why efforts by Côte d’Ivoire and Ghana to help cocoa farmers haven’t worked. <https://theconversation.com/why-efforts-by-cote-divoire-and-ghana-to-help-cocoa-farmers-havent-worked-162845>.
- OHADA. 2010. Droit des sociétés coopératives. Acte uniforme OHADA du 15 décembre 2010. <http://www.droit-afrique.com/upload/doc/ohada/Ohada-Acte-Uniforme-2010-societes-cooperatives.pdf>.
- Ruf F. 1995. Booms et crises du cacao. Les vertiges de l’or brun. Paris (France): Karthala, 459 p. <https://www.researchgate.net/publication/295010922>.
- Ruf F. 2007. The new Ghana Cocoa Boom in the 2000s. From forest clearing to green revolution. The European Union and CIRAD, Contract number: 9 ACP GH 6/23. Montpellier (France): CIRAD, 40 p. <https://www.researchgate.net/publication/281711886>.
- Ruf F. 2017. Climate variability, deforestation and cocoa production shifts in Ghana. A threat or a source of innovation? In: *Proceedings of the International Symposium on cocoa research. Session 4, Climate Change Adaptation and Mitigation, ICCO, 13–17 November, 2017*, Lima (Pérou), 12 p. (online in 2018) <https://www.researchgate.net/publication/330277403>.
- Ruf F. 2019. Cacao : Côte d’Ivoire et le Ghana, ensemble pour les planteurs? *Grain de sel* (78): 25.
- Ruf F. 2020. Les planteurs de cacao de Côte d’Ivoire craignent une baisse de leurs revenus. CIRAD. <https://www.cirad.fr/actualites/toutes-les-actualites/articles/2020/science/covid-19-securite-alimentaire-quels-risques-pour-les-planteurs-de-cacao-ivoiriens>.
- Ruf F. 2021. Les standards dits durables appauvrissent-ils les planteurs de cacao? Interactions entre déforestation en Côte d’Ivoire et au Libéria, crédit à l’achat d’engrais et baisse des cours. *Cahiers Agricultures* 30(38). <https://doi.org/10.1051/cagri/2021024>.

- Ruf F, Kiendré J. 2012. Adoption and impact of fertilizers in cocoa farms in Côte d'Ivoire. In: *17th International Cocoa Research Conference, COPAL, 15–20 October 2012*, Yaoundé, 8 p. <http://www.researchgate.net/publication/276289498>.
- Ruf F, Varlet F. 2017. The myth of zero-deforestation cocoa in Côte d'Ivoire. *ETFRN News* 58: 86–92. <http://www.etfrn.org/file.php/415/etfrn-news-58.pdf>.
- Ruf F, Uribe-Leitz E, Gboko KC, Carimentrand A. 2019. Des certifications inutiles ? Les relations asymétriques entre coopératives, labels et cacaoculteurs en Côte d'Ivoire. *Revue Internationale des Études du Développement* (240): 31–61. <https://www.researchgate.net/publication/337220139>.
- Ruf F, Galo A, Kiendre J, Konan A. 2021. Les coopératives cacao de Côte d'Ivoire au milieu du marigot. Leurs partenaires sur quelles rives ? Tome I. Rapport d'étude principal à ENABEL. Montpellier et Bruxelles : CIRAD, 95 p. <https://www.tdc-enabel.be/fr/2020/12/17/les-cooperatives-cacao-de-cote-divoire-au-milieu-du-marigot/>.
- Rusman A, de Adelhart Toorop R, de Boer J, de Groot Ruiz A. 2018. Cocoa farmer income: The household income of cocoa farmers in Côte d'Ivoire and strategies for improvement. Amsterdam: True Price/Fairtrade. https://www.fairtradedeutschland.de/fileadmin/DE/01_was_ist_fairtrade/05_wirkung/studien/study_true_cost_cocoa_farmer_income_2018.pdf.

Citation de l'article : Ruf F. 2022. Covid-19, Différentiel de revenu décent et baisse des revenus des producteurs de cacao en Côte d'Ivoire. *Cah. Agric.* 31: 25. <https://doi.org/10.1051/cagri/2022022>